REM FORMATION

11.2.6.2 du Regl. EU2015/1998: Formation Initiale des personnes accédant la ZSAR sans escorte

1 jour 3 heures et 30 minutes

Programme de formation

Public visé

Personnes pour lesquelles l'obtention d'un titre de circulation aéroportuaire est nécessaire pour leur activité professionnelle

Pré-requis

Francais Lu écrit Parlé

Objectifs pédagogiques

- a) Connaissance des actes d'intervention illégale perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- **b) Connaissance des exigences légales applicables et connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation.**
- c) Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté;
- d) Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage;
- e) Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes;
- f) Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport;
- g) Connaissance des procédures de notification;
- h) Aptitude à identifier des articles prohibés et à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.
- i) Connaissance des procédures de notification et des sanctions encourues par les personnes physiques en cas de manquement

Description / Contenu

Paragraphe §11.2.6.2 du règlement européen n°2015/1998: formation des personnes accédant à la ZSAR sans escorte. (Initiale)

Modalités pédagogiques

Formation présentielle en salle**Méthodes pédagogiques**
Affirmative (cours magistral) ;
interrogative

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / Test d'évaluation de fin de stage
Cette formation est aussi disponible en e learning.

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM avec note minimale de validation fixée à 12/20
VALIDITE DE LA FORMATION
3 ans ou dans les cas où les compétences n'ont pas été exercées pendant plus de six mois avant la reprise de la fonction de sûreté, ou dans le cadre de compétences nouvelles ou étendues, conformément au §11.4.2 du règlement européen n°2015/1998
Durées et périodicités minimales des formations périodiques : 02h00 + test 30mn

Modalités Accessibilité

Le centre de formation REM dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur pour les formations en présidentielle. (Salle de formation en Rez de chaussée).
Merci de contacter notre secrétariat au 01 41 19 81 79 si vous êtes en situation d'handicap.

28/03/2024